

AVIS DE MISE A DISPOSITION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUZAT-LA-COMBELLE

Par délibération en date du 30 juin 2022, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a décidé de mettre à disposition du public le dossier relatif à la **modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auzat-la-Combelle.**

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie d'Auzat-la-Combelle pendant 33 jours :

Du lundi 17 octobre au vendredi 18 novembre 2022 inclus

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire : www.capissoire.fr.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur un registre ouvert à cet effet. Elles seront tenues à la disposition du public, en Mairie d'Auzat-la-Combelle.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président de l'Agglo Pays d'Issoire en présentera le bilan au conseil communautaire pour adoption de la modification simplifiée, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public.